OCOM M121.08 – PRATIQUER LES PRINCIPES DU CAMPING ÉCOLOGIQUE

1. **Rendement :** Pratiquer les principes du camping écologique

2. **Conditions :**

   a. Éléments fournis :

      (1) un site de campement;

      (2) de la supervision,

      (3) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : Aucun.

   c. Conditions environnementales : Un environnement de campagne durant un EEC de campement.

3. **Norme :** Le cadet doit pratiquer les principes du camping écologiques en :

   a. planifiant et en étant prêt;

   b. se déplaçant et en campant sur des surfaces dures;

   c. éliminant les déchets de façon appropriée;

   d. « laissant intact ce qu'il trouve »;

   e. minimisant les effets des feux de camp;

   f. respectant la faune;

   g. respectant les autres visiteurs.

4. **Points d'enseignement :**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer les sept principes du camping écologique, y compris : a. planifier et prévoir, y compris : 1. connaître les règlements et les particularités des lieux visités; 2. se préparer pour les conditions météorologiques exceptionnelles, les phénomènes météorologiques dangereux et les situations d'urgence; 3. planifier minutieusement les repas, remballer les aliments afin de réduire les déchets; b. se déplacer et camper sur des surfaces dures, y compris : 1. maintenir la randonnée dans les sentiers et les sites de campement existant; 2. marcher en file indienne au milieu du sentier, même s'il est humide ou boueux;	Exposé interactif	25 min	C2-011 (pp.28 to 31, 40)

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PG-002/A-CR-CCP-701-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	3. ne pas sortir des sentiers existants; 4. se déplacer sur les roches, le gravier, les herbes sèches ou la neige; 5. camper à 60 m des lacs et des cours d'eau; c. éliminer les déchets de façon appropriée, y compris : 1. « repartir avec tout ce qu'on a apporté »; 2. enfouir les excréments dans des chatières de 6 à 8 pouces de profondeur situées à une distance de 60 m de toute source d'eau et du site de campement; 3. rapporter le papier hygiénique et les produits d'hygiène; 4. faire sa toilette et laver la vaisselle à au moins 60 m des cours d'eau ou des lacs; d. « laisser intact ce que l'on trouve », y compris : 1. préserver les vestiges en ne touchant pas aux structures et aux artefacts culturels ou historiques; 2. laisser la faune et la flore telles que trouvées; 3. éviter de construire des abris, de fabriquer des meubles ou de creuser des tranchées; e. minimiser les effets des feux, y compris : 1. utiliser des foyers existants, des cuvettes ou des remblais de terre; 2. faire des petits feux en n'utilisant que des brindilles ramassées sur le sol; 3. brûler le bois et le charbon jusqu'à ce qu'ils soient réduits en cendre; f. respecter la faune, y compris : 1. observer à distance les animaux sauvages; 2. ne jamais nourrir les animaux; 3. protéger la faune et la nourriture en entreposant les rations et les déchets en lieu sûr; 4. contrôler les animaux de compagnie; 5. éviter tout contact avec la faune lorsque les animaux sont plus vulnérables (p. ex., pendant l'accouplement, pendant la nidification, pendant l'élevage des petits ou pendant l'hiver);			

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PG-002/A-CR-CCP-701-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	g. respecter les autres visiteurs, y compris : 1. respecter les visiteurs afin qu'ils puissent apprécier leur expérience; 2. céder le passage aux autres sur le sentier; 3. établir le campement à l'écart des sentiers et des autres visiteurs; 4. permettre aux sons de la nature de dominer en évitant de parler à voix haute et de faire des bruits forts.			

5. **Durée :**

a.	Introduction et conclusion :	5 min
b.	Exposé interactif :	25 min
c.	Total :	30 min

6. **Justification :** L'exposé interactif a été choisi pour cette leçon afin de présenter aux cadets les concepts du camping écologique.

7. **Document de référence :** C2-011 0-89886-910-2 McGivney, A. (2003). *Leave no trace, a guide to the new wilderness etiquette.* Seattle, WA, Mountaineers Books.

8. **Matériel d'instruction :**

   a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, RPJ) approprié à la salle de classe ou au secteur d'entraînement;

   b. un site de campement.

9. **Matériel d'apprentissage :** Aucun.

10. **Modalités de contrôle :** Aucun.

11. **Remarques :**

    a. Cette leçon doit être donnée pendant l'EEC de campement.

    b. Dans certains cas, cette leçon pourrait être dirigée comme une visite d'un secteur local, pendant laquelle certains principes pourraient être mieux expliqués.

    c. Les cadets devraient être continuellement encouragés à appliquer ces principes pour inculquer une gérance de l'environnement forte.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PG-002/A-CR-CCP-701-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PG-002/A-CR-CCP-701-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.